**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**Université A.MIRA - BEJAIA-**

**Faculté des Sciences Exactes**

**Réf** : V.D.E.Q.L.E/ 2018

#### Conformément au décret exécutif n°13-306 du 24 chaoual 1434 correspondant au 31 aout 2013 portant organisation de stage pratique et en milieu professionnel à l’intention des étudiant

#### CONVENTION DE STAGE

**ENTRE :**

L’établissement universitaire : Faculté des Sciences Exactes de l’Université - Bejaia

Sis à Targa –Ouzemour.

 Tel/Fax 034 81-37-21

Représenté par le Doyen de la faculté

**D’une part**

**Et :**

L’entreprise ou l’administration d’accueil : ……………………………………………………………...

Représenté par ……………………………………………………………………………………………

Sis à ………………………………………………………………………………………………………

**D’autre part**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**- Article N°1 : Dispositions générales :**

La présente convention est régie par les dispositions de l’article 6 du décret exécutif n°13-306 du Chaoual 1434 correspondant au 31 aout 2013 portant organisation de stages pratique et en milieu professionnel à l’intention des étudiants.

**-Article N°2 : Objet de la convention**

-La présente convention a pour objet de préciser le cadre d’organisations et de déroulement des stages pratique et en milieu professionnel, à l’intention des étudiants du département…………………

de l’établissement universitaire Abderrahmane Mira de Béjaia Faculté des Sciences Exactes.

-Le stage concerne les étudiants inscrits en vue de l’obtention du Diplôme de Licence de …………….

de Master de :……………………….

-L’organisme ci-dessus désigné accueille au sein de ses structures dans le cadre de stage d’entreprise l’étudiant (s)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Spécialité et Année d’étude | Période de stage |
|  |  |  |  |

 **-Article N°3 : Objectifs du stage :**

Le stage de formation a pour objet de permettre à l’étudiant de mettre en pratique ses connaissances théoriques méthodologiques acquis durant sa formation et réaliser le projet de fin d’études par la préparation d’un mémoire*.*

Le but du stage consiste à préparer l’étudiant à la vie professionnelle. Le stage fait partie du cursus pédagogique de l’étudiant ; il est obligatoire en vue de l’obtention des diplômes de licence/ de master.

Les activités de stage sont déterminées par l’établissement universitaire et l’établissement ou l’administration d’accueil en fonction du programme de la formation dispensée.

**-Article N°4 : Thèmes des stages et organisation du travail**

Les thèmes des stages ainsi que les plans de travail des stagiaires et les objectifs assignés aux stages sont laissées à l’appréciation des encadreurs des stages et sont déterminés selon le programme d’études et le sujet de fin d’études validés par l’encadreur enseignant- chercheur de l’établissement universitaire, avec l’accord des instances pédagogiques de l’établissement universitaires Abderrahmane Mira de Béjaia Faculté des Sciences Exactes.et des instances concernées par la prise en charge des stages de l’établissement et de l’administration d’accueil.

**-Article N° 5 : Désignation des encadreurs et maître de stage**

-L’établissement universitaire désigne un encadreur enseignant-chercheur, l’établissement d’accueil désigne un maître de stage.

-Les cadres techniques (maîtres de stage) chargés de suivre les stagiaires sont désignés par ………….

Et doivent être des ……………………………………………… avec au moins cinq (5) d’expérience.

-Durant sa présence sur les lieux du stage, le stagiaire est placé sous l’autorité hiérarchique du maître de stage désigné.

-Il doit respecter strictement les dispositions du règlement intérieur de l’établissement ou de l’administration d’accueil et du service ou il est affecté.

**-Article N°6 : Modalité pratiques de déroulement du stage :**

-Périodicité des stages

Les stages se dérouleront sur la période **(Septembre-Mai)**

**-Article N°7 : Conditions diverses**

-Rémunération des maîtres de stage

Les maitres de stage perçoivent une rétribution servie par l’administration de l’enseignement supérieur conformément à la réglementation en vigueur (selon les crédits alloués à la Faculté des Sciences Exactes)

**-Couverture sociale du stagiaire**

-La couverture de la sécurité sociale est assurée par l’établissement universitaire Abderrahmene Mira de Béjaia, Faculté des Sciences Exactes.

-Lorsqu’un accident survient par le fait ou l’occasion du stage en entreprise, l’obligation de la déclaration de l’accident de travail incombe à l’établissement ou l’administration dans laquelle est effectué le stage.

-L’administration ou l’établissement d’accueil doit adresser sans délai à l’établissement universitaire dont relève le stagiaire une copie de la déclaration d’accident de travail envoyé à la structure de la sécurité sociale compétente.

-**Prise en charge de l’étudiant** :

Indiquer si l’étudiant est pris en charge **1-Hébergement** : Oui ou Non **2-Restauration** Oui ou Non

**-Conditions d’absences du stagiaire**

Le stagiaire est autorisé à s’absenter dans les cas sauvant :……………………………………………

**-Article N° :8 Entrée en Vigueur** :

La présente convention entre en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux parties.

**BEJAIA, Le ………………….**

L’établissement de l’enseignement L’établissement ou l’administration

Supérieur représenté par d’accueil représenté par